

## Décision relative à une demande de nouveaux emballages d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande d'autorisation de nouveaux emballages pour le produit phytopharmaceutique **FERRIMAX**

de la société **DE SANGOSSE**

enregistrée sous le n°2020-0552

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 28 janvier 2021,

La mise sur le marché du produit référencé ci-après **est autorisée** dans les nouveaux emballages décrits en annexe I.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

## Informations générales sur le produit

<b>Noms du produit</b>	FERRIMAX LIMABIOL
<b>Type de produit</b>	Produit de référence
<b>Titulaire</b>	DE SANGOSSE Bonnel CS 10005 47480 Pont du Casse France
<b>Formulation</b>	Appât granulé (GB)
Contenant	8,07 g/kg - phosphate ferrique anhydre
<b>Numéro d'intrant</b>	976-2013.01
<b>Numéro d'AMM</b>	2150969
<b>Fonction</b>	Molluscicide
<b>Gamme d'usage</b>	Amateur / emploi autorisé dans les jardins
<b>Mention particulière</b>	Produit à faible risque au sens de l'article 47 du règlement (CE) 1107/2009

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le

**17 FEV. 2021**

**Caroline SEMAILLE**  
Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

## ANNEXE I : Nouveaux emballages du produit

<b>Vente et distribution</b>	
Le titulaire de l'autorisation peut mettre sur le marché le produit dans les nouveaux emballages :	
Emballage	Contenance
Boîtes en carton munies d'un bec verseur refermable	250 g ; 300 g ; 350 g ; 400 g ; 450 g ; 500 g ; 550 g ; 600 g ; 650 g ; 700 g ; 750 g ; 800 g ; 850 g ; 900 g ; 950 g ; 1 kg ; 1,1 kg ; 1,2 kg ; 1,3 kg ; 1,4 kg ; 1,5 kg ; 1,6 kg ; 1,7 kg ; 1,8 kg ; 1,9 kg ; 2 kg ; 2,1 kg ; 2,2 kg ; 2,3 kg ; 2,4 kg ; 2,5 kg
Boîtes en carton avec sachet intérieur micro-perforé en polyéthylène basse densité munies d'un bec verseur refermable	350 g ; 750 g ; 900 g ; 1,5 kg
Flacons en polyéthylène haute densité munis d'un bouchon de sécurité et d'un restricteur de débit.	250 g ; 300 g ; 350 g ; 400 g ; 450 g ; 500 g ; 550 g ; 600 g ; 650 g ; 700 g ; 750 g ; 800 g ; 850 g ; 900 g ; 950 g ; 1 kg ; 1,1 kg ; 1,2 kg ; 1,3 kg ; 1,4 kg ; 1,5 kg ; 1,6 kg ; 1,7 kg ; 1,8 kg ; 1,9 kg ; 2 kg ; 2,1 kg ; 2,2 kg ; 2,3 kg ; 2,4 kg ; 2,5 kg